



Procès-verbal
Le jeudi, 1^{er} juin 2000 - n° 115

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, dépose :

Copie des lettres d'approbation des projets financés par le Fonds de création d'emplois du gouvernement fédéral, qu'elle a fait parvenir au ministre du Développement des ressources humaines Canada entre le 28 avril 1999 et le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1159-20000601)

M. Rochon, ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, dépose :

Le rapport annuel du Conseil de la science et de la technologie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1160-20000601)

M. Beaulne (Marguerite-D'Youville) dépose :

Le rapport relatif à l'accueil de la 10^e Assemblée générale de l'Association parlementaire Ontario-Québec (APOQ), tenu à Québec, du 29 au 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1161-20000601)

1^{er} juin 2000

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 7 décembre 1999 et les 9, 17, 18 et 30 mai 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 94 Loi sur l'administration financière. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1162-20000601)

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 9, 10, 23, 24, 25, 26 et 30 mai 2000, a étudié en détail le projet de loi :

n° 86 Loi sur la police. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1163-20000601)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Boucher (Johnson) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 055 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le prix des produits pétroliers.

(Dépôt n° 1164-20000601)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

1^{er} juin 2000

Copie d'une lettre, en date du 30 mai 2000, envoyée à Mme Pierrette Rolland, responsable du secteur courte durée à la Régie régionale de Montréal-Centre, par M. Michel Marcil, directeur des services professionnels, associé au Centre universitaire de santé McGill, concernant la pratique médicale en oncologie à l'Hôpital Royal Victoria.

(Dépôt n° 1165-20000601)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Loiselle (Saint-Henri-Sainte-Anne) dépose :

Copie de quatre factures pour un médicament contre le cancer (Eprex), en date du 2, 7, 16 et 24 mai 1999, chacune au montant de 299,97 \$, acquittées par une patiente pendant son traitement.

(Dépôt n° 1166-20000601)

À la demande de M. le Président, Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Benoit (Orford) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la
Semaine canadienne de l'environnement qui se tiendra du 4 au
10 juin 2000.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Fournier (Châteauguay) présente une motion concernant le corridor de l'autoroute 30 entre Châteauguay et Vaudreuil; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

1^{er} juin 2000

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 119, Loi instituant le Fonds Jeunesse Québec;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le transport par taxi.
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 124, Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 118, Loi modifiant diverses dispositions législatives dans le secteur de l'éducation concernant la professionnalité;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 131, Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de poursuivre la prise en considération du projet de rapport à la suite de la séance de travail du 24 mai dernier.

AFFAIRES DU JOUR

M. Bissonnet, vice-président, rend sa décision prise en délibéré concernant la recevabilité de la motion de scission présentée, le mardi 30 mai 2000, par M. Paradis, leader de l'opposition officielle, lors du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 116, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives.

1^{er} juin 2000

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTENCE

La motion de scission est irrecevable. Ce que le leader de l'opposition officielle désigne comme deux principes différents ne sont que deux aspects d'un même principe qui concerne la surveillance de la tarification et des conditions de transport, de distribution ou de fourniture de l'ensemble des matières énergétiques qui relèvent présentement de la compétence de la Régie de l'énergie.

Même si le projet de loi avait contenu deux principes, la motion de scission ne répondrait pas au critère de recevabilité selon lequel chaque partie du projet de loi doit pouvoir être considérée distinctement. En outre, les projets de loi qui résulteraient de la scission ne constitueraient pas des projets de loi cohérents qui pourraient exister de façon autonome.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 116, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À la demande de M. Bissonnet, vice-président, M. Sirros (Laurier-Dorion) retire certains propos non parlementaires.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Brassard, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 120, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les abeilles, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

1^{er} juin 2000

À 12 h 58, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 05.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, proposant que le principe du projet de loi n° 120, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les abeilles, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 120 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 120 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, proposant que le principe du projet de loi n° 123, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 123 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 123 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

1^{er} juin 2000

M. Landry, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 125, Loi sur l'exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 125 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 125 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

M. Landry, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 126, Loi sur les coopératives de services financiers, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 126 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 126 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 109, Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, ainsi que les amendements transmis par Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

La motion de renumérotation est adoptée.

Le rapport amendé est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 128, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance.

1^{er} juin 2000

Le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail au projet de loi n° 127, Loi modifiant la Loi sur les établissements touristiques.

Après débat, le rapport est adopté.

À 17 h 52, du consentement de l'Assemblée, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 06.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Goupil, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 115, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 115 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 115 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 87, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives.

1^{er} juin 2000

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 117, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À minuit, le débat sur la motion de la ministre de la Santé et des Services sociaux est ajourné. M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 2 juin 2000, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU